

## DISPOSITIF ASSURANCE PREVENTION POUR PERENNISER LES ENTREPRISES

## **CONSTAT**

Les entreprises, lorsqu'elles rencontrent des difficultés de trésorerie, **disposent de solutions** (commission des chefs de services financiers pour étaler les dettes fiscales et sociales, et le mandat ad hoc ou la conciliation pour étaler notamment les dettes bancaires).

Les solutions sont coûteuses à mettre en œuvre pour l'entreprise et de ce fait les entreprises ne les utilisent pas.

## SOLUTION PRECONISEE PAR LES EXPERTS-COMPTABLES

L'assurance prévention <u>souscrite en amont des difficultés</u> apporte **l'accès aux dispositifs de prévention en prenant en charge les honoraires des experts de crise** (experts-comptables, avocats, mandataires ad hoc, conciliateurs).

A titre indicatif:	<u>Cotisation</u> annuelle	<u>Plafond</u> Honoraires
A title indicatif.	amuene	rionoranes
<ul> <li>une entreprise individuelle</li> </ul>	120 euros	6 000 euros
<ul> <li>une société</li> </ul>	530 euros	50 000 euros

## MESSAGE POUR LES ENTREPRISES

Rien n'est jamais acquis.

Prévoir l'avenir est un acte de gestion pour pérenniser l'entreprise.

Aussi protégez-vous en vous assurant.